



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE LIBOURNE**

Envoyé en préfecture le 11/02/2021

Reçu en préfecture le 11/02/2021

Affiché le

ID : 033-213302433-20210204-D_21_02_020-DE

SÉANCE DU 4 FÉVRIER 2021

21-02-020

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35

Date de convocation : 28 janvier 2021

L'an deux mille vingt et un, le quatre février à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Charles POUVREAU, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Marie-Antoinette DALLAIS, Conseillère municipale, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Laurence GARREAU, Conseillère municipale déléguée

Absent :

Christophe DARDENNE

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Jean-Philippe LE GAL pouvoir à Bilal HALHOUL, Anne-Marie PRIEGNITZ pouvoir à Agnès SEJOURNET, Sandy CHAUVEAU pouvoir à Philippe BUISSON, Thierry MARTY pouvoir à Gabi HÖPER, Régis GRELOT pouvoir à Laurence ROUEDE, Julie DUMONT pouvoir à Agnès SEJOURNET, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Laurence ROUEDE, Marie-Noëlle LAVIE pouvoir à Denis SIRDEY, Esther SCHREIBER pouvoir à Gabi HÖPER, Karine BERRUEL pouvoir à Marie-Sophie BERNADEAU, Sabine AGGOUN pouvoir à Philippe BUISSON, Daniel BEAUFILS pouvoir à Jean-Louis ARCARAZ, Bénédicte GUICHON pouvoir à Denis SIRDEY, Juliette HEURTEBIS pouvoir à Laurent KERMABON, Edwige NOMDEDEU pouvoir à Charles POUVREAU

Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance

ENERGIES RENOUVELABLES – RESEAUX-LUTTE CONTRE LES INONDATIONS

**AVENUE DE LA ROUDET-EFFACEMENT DES RÉSEAUX DE TÉLÉCOMMUNICATIONS –
CONVENTION DE DÉLÉGATION TEMPORAIRE DE LA MAITRISE D'OUVRAGE AUPRÈS
DU SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE DE LA GIRONDE**

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Considérant que dans le cadre du programme d'effacement de réseaux basse tension, le Syndicat Départemental d'Énergie Électrique de la Gironde doit réaliser l'effacement du réseau électrique avenue de la Roudet.

Considérant que afin de faciliter la coordination du chantier, la commune de Libourne désigne le Syndicat Départemental d'Énergie Électrique de la Gironde comme maître d'ouvrage des opérations d'effacement des réseaux de télécommunications avenue de la Roudet réalisés en concomitance avec les travaux d'effacement du réseau électrique.

Considérant qu'une convention de délégation temporaire de maîtrise d'ouvrage doit être établie entre le Syndicat Départemental d'Énergie Électrique de la Gironde et la commune de Libourne,

Considérant que cette convention a pour objet de définir les modalités administratives, techniques et financières de cette opération,

Considérant que la participation financière de la ville s'élève à 91 078 € TTC,

Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité (**34** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention entre le Syndicat Départemental d'Énergie Électrique de la Gironde et la commune de Libourne

Cette dépense est prévue sur le budget communal 2021.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne

11 février 2021

Le Maire,
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Ville de Libourne

SÉANCE DU 4 FÉVRIER 2021

21-02-021

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35

Date de convocation : 28 janvier 2021

L'an deux mille vingt et un, le quatre février à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Charles POUVREAU, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Marie-Antoinette DALLAIS, Conseillère municipale, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Laurence GARREAU, Conseillère municipale déléguée

Absent :

Christophe DARDENNE

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Jean-Philippe LE GAL pouvoir à Bilal HALHOUL, Anne-Marie PRIEGNITZ pouvoir à Agnès SEJOURNET, Sandy CHAUVEAU pouvoir à Philippe BUISSON, Thierry MARTY pouvoir à Gabi HÖPER, Régis GRELOT pouvoir à Laurence ROUEDE, Julie DUMONT pouvoir à Agnès SEJOURNET, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Laurence ROUEDE, Marie-Noëlle LAVIE pouvoir à Denis SIRDEY, Esther SCHREIBER pouvoir à Gabi HÖPER, Karine BERRUEL pouvoir à Marie-Sophie BERNADEAU, Sabine AGGOUN pouvoir à Philippe BUISSON, Daniel BEAUFILS pouvoir à Jean-Louis ARCARAZ, Bénédicte GUICHON pouvoir à Denis SIRDEY, Juliette HEURTEBIS pouvoir à Laurent KERMABON, Edwige NOMDEDEU pouvoir à Charles POUVREAU

Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance

ENERGIES RENOUVELABLES – RESEAUX-LUTTE CONTRE LES INONDATIONS

**PLACE GUADET-EFFACEMENT DES RÉSEAUX DE TÉLÉCOMMUNICATIONS –
CONVENTION DE DÉLÉGATION TEMPORAIRE DE LA MAITRISE D'OUVRAGE AUPRÈS
DU SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE DE LA GIRONDE**

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Considérant que dans le cadre du programme d'effacement de réseaux basse tension, le Syndicat Départemental d'Énergie Électrique de la Gironde doit réaliser l'effacement du réseau électrique place Guadet,

Considérant qu'afin de faciliter la coordination du chantier, la commune de Libourne désigne le Syndicat Départemental d'Énergie Électrique de la Gironde comme maître d'ouvrage des opérations d'effacement des réseaux de télécommunications place Guadet réalisés en concomitance avec les travaux d'effacement du réseau électrique,

Considérant qu'une convention de délégation temporaire de
établie entre le Syndicat Départemental d'Énergie Électrique de
Libourne,

Considérant que cette convention a pour objet de définir les modalités administratives,
techniques et financières de cette opération,

Considérant que la participation financière de la ville s'élève à 5580 € TTC,

Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité (**34** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention entre
le Syndicat Départemental d'Énergie Électrique de la Gironde et la commune de Libourne

Cette dépense est prévue sur le budget communal 2021.

Certifié exécutoire compte tenu de la
transmission en Sous-Préfecture le
et de la publication le
Fait à Libourne

11 février 2021

Le Maire,
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Ville de Libourne